

LE MARAIS DE TIRNAN

FICHE D'IDENTITE :

- Superficie : 3,2 ha
- Commune : Vanzy
- Altitude : 300 m

Site Natura 2000 « Les Usse ».
Site labellisé Espace Naturel Sensible (RED).
ZNIEFF type I.



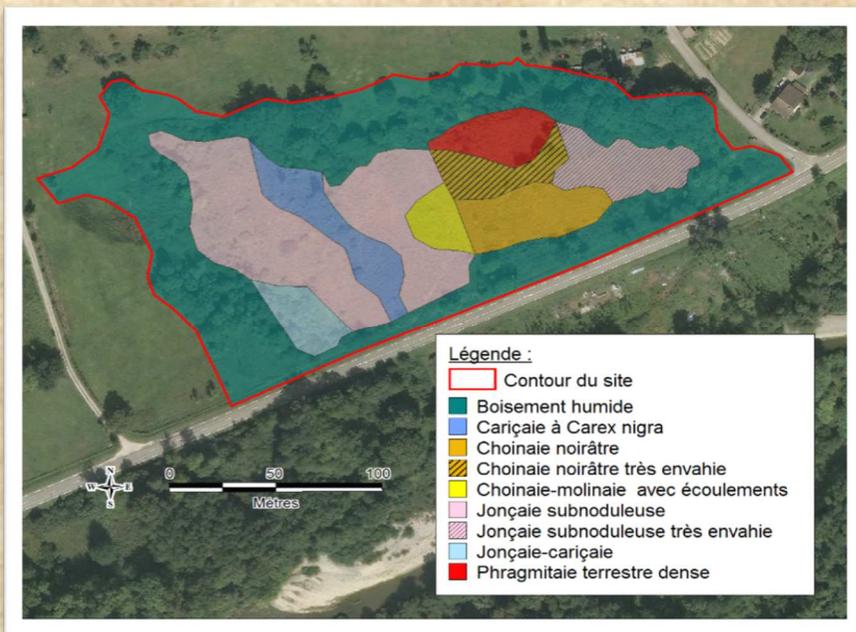
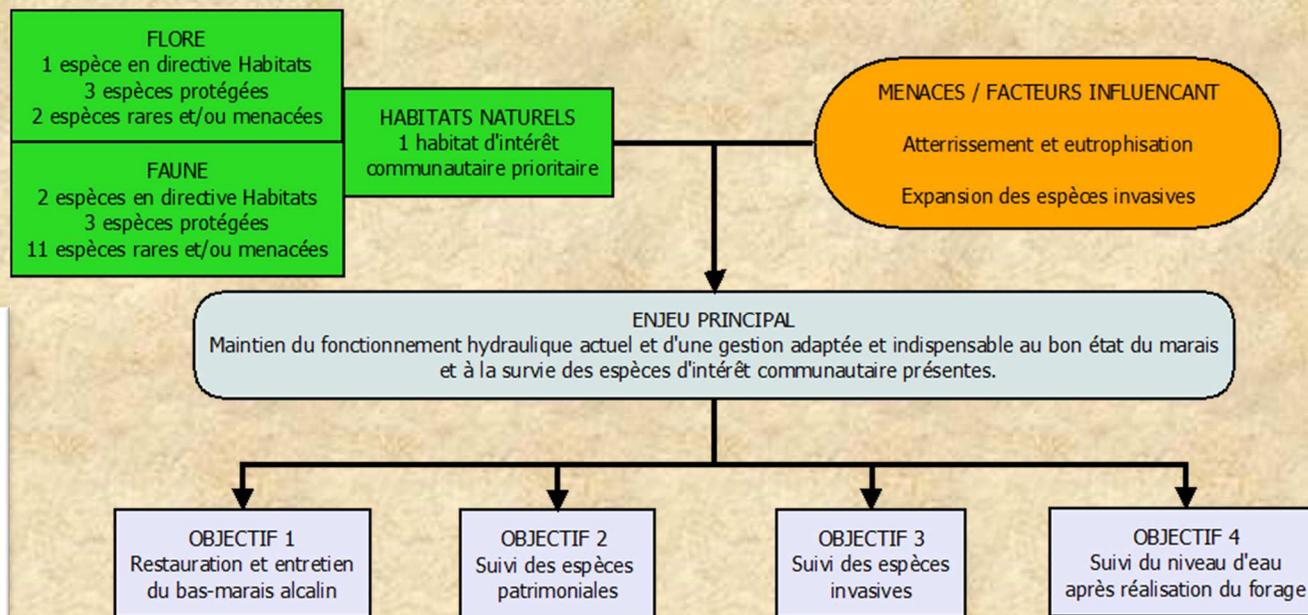
Le marais est situé au sud de la commune de Vanzy, au bord de la route départementale 992, au lieu-dit « Tirnan ».

Il s'agit d'un **bas-marais alcalin de bas de pente** (alimentation pour partie par la nappe phréatique) à Choin noirâtre, entouré d'une haie de boisements mixtes séparant le marais des nombreux prés alentours et de la route. Le marais présente **trois faciès : à Choin noirâtre, à Jonc noueux et à Laïche noire.**

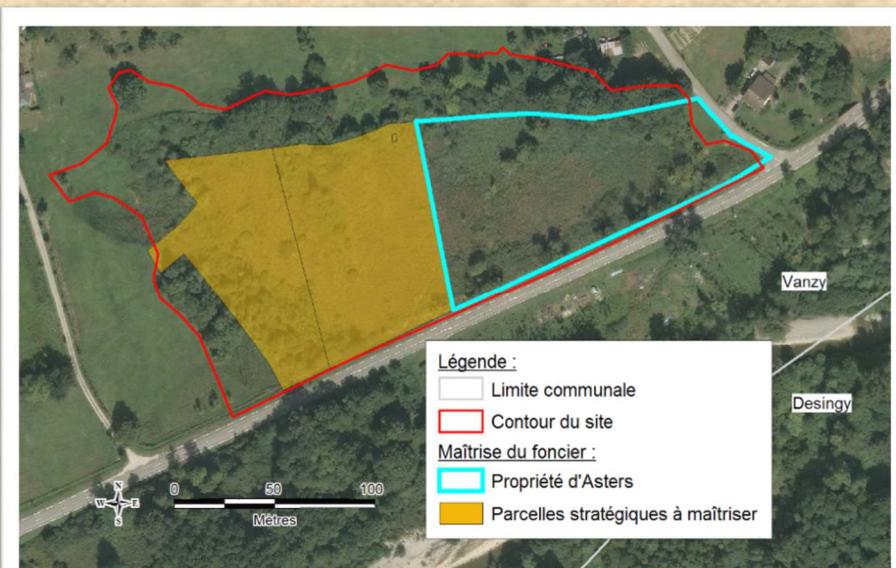
Il présente une **valeur biologique particulièrement remarquable** car il fait partie des rares sites haut-savoyards à abriter l'**Agriion de mercure** et le **Liparis de Loesel**, tous deux d'intérêt européen.

Ce marais a fait l'objet d'un inventaire exhaustif, qui a permis de recenser **73 espèces végétales** dont plusieurs plantes rares comme l'**Ophioglosse vulgaire** et l'**Orchis de Traunsteiner** qui bénéficient d'une protection régionale.

Egalement, **30 espèces animales** ont été recensées, dont 13 espèces d'odonates (les libellules) et 10 espèces de papillons.



La **Communauté de Communes de la Semine** et Asters se sont associés pour la période 2014-2018 pour mettre en œuvre des **mesures de préservation du patrimoine naturel du territoire**, dont fait partie le marais de Tirnan. Cette action est conduite en cohérence avec le **Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS)** du Conseil Général de la Haute-Savoie.



Asters a acquis en 2012 une parcelle de **plus d'1 hectare**, mais la mise en place de la gestion nécessite de maîtriser les 1,25 hectares situés directement à l'ouest de la parcelle acquise. Les conventions qui y avaient été signées en 2011 doivent donc être renouvelées.

A l'amont du marais, au lieu-dit « les Vorziers », un **forage destiné à fournir de l'eau potable** aux habitants du territoire du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Semine est actuellement en projet.

Les études d'incidence effectuées montrent toutefois que l'alimentation de la zone humide **ne devrait pas être affectée par ce pompage**. Cependant, une fois que l'ouvrage aura été mis en exploitation, il conviendra de **surveiller d'éventuels impacts sur le fonctionnement hydrologique** du marais.



La présence du **Cuivré des marais** est conditionnée par le bon état de conservation du site.



Les **opérations de broyage** viennent en complément du pâturage extensif limitant la progression de la **phragmitaie terrestre**.



Le **Liparis de Loesel** fait l'objet d'un Plan National d'Action.



L'**Agrion de Mercure** doit son nom à la présence d'une marque en forme de casque de Mercure sur le deuxième segment de son abdomen.



Le **Solidage**, par son caractère invasif, menace la richesse floristique du site.



Le site a fait l'objet de premiers travaux de restauration en 2010-2011 : **broyage** de la végétation sans exportation, **bûcheronnage** des ligneux et **arrachage du Solidage**. D'autres travaux seraient encore à mener :

- **Fauche avec exportation** sur la partie ouest,
- **Déplacement de la clôture** pour éviter le piétinement par les bovins dans la zone à Liparis,
- **Pâturage extensif** et occasionnel de la moitié ouest,
- **Suppression du captage** artisanal de la source.